

L'ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Miconia Calvescens



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE



Miconia calvenscens

appelé « **Cancer Vert** » à Tahiti.

Originaire d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Classée parmi les 100 espèces les plus envahissantes au monde par l'UICN.

Tolérante à l'obscurité mais a besoin de lumière pour croître : colonise les lisières et petites trouées forestières des forêts ainsi que les bordures de rivières et de pistes.

Capable d'envahir le sous-bois des forêts même en l'absence de perturbation naturelle (cyclone, déforestation).

Cette espèce :

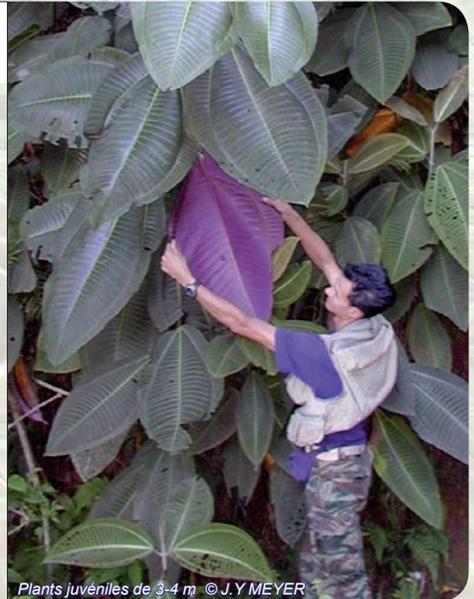
- ▶ provoque une forte baisse de la biodiversité floristique et faunistique.
- ▶ favorise les risques d'érosion car rend le sol plus instable.

Cette espèce constitue une menace forte pour la Martinique et pourrait coloniser les réserves biologiques des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée.

Bio-écologie

de *Miconia calvenscens*

- ▶ **Croissance rapide** : atteignant 1,5 m/an de hauteur et 1 cm de diamètre/an dans les conditions d'humidité les plus favorables ;
- ▶ **Reproduction précoce** : après 4 à 5 ans de croissance soit un diamètre > 4 cm ;
- ▶ **Auto-reproduction** : un individu isolé peut produire des fruits et des graines viables ;
- ▶ **Production abondante de fruits** : trois saisons de floraison (donc de fructification)/an et plusieurs millions de graines produites/arbre/an ;



Plants juvéniles de 3-4 m © J.Y MEYER

- ▶ **Dissémination des fruits** sur de longues distances et en altitude par les oiseaux et sur de courtes distances par les rats. Dispersion des fruits par les cours d'eau d'amont en aval et probablement de place en place par les vents violents (cyclones) ;
- ▶ **Dissémination des graines** dans du sol ou de la terre transportée par les animaux (sabots des cochons, chèvres) et par l'homme (chaussures, véhicules, transport de gravats) ;
- ▶ **Germination rapide des graines** : en moins de 20 jours et très efficace (> 90%) lorsque les conditions sont favorables ;
- ▶ **Longévité des graines** dans le sol dépassant 14 ans ;
- ▶ **Forte aptitude à la multiplication végétative** : nombreux rejets sur tronc coupé et enracinement des tiges coupées.



Miconia en fleur © DEAL 2018

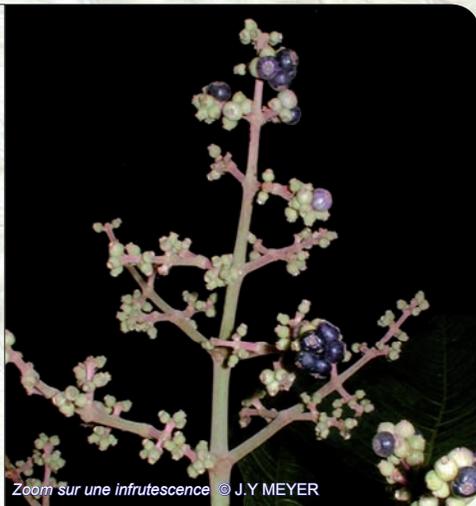


Régénération de plantures à partir d'un tronc coupé - Ajoupa-Bouillon © DEAL - 2018

Que faire si on trouve *Miconia calvescens* ?

- ▶ Pour les **arbres juvéniles**, les jeunes plants et les plantules : arracher manuellement. La totalité des racines doit être enlevée pour éviter les rejets et drageons. Il faut éviter de laisser les individus au sol, pour cela il est possible de les « suspendre » dans la végétation (sur des branches) pour faire sécher leurs tiges et leurs racines. On peut aussi procéder au brûlage.*
- ▶ Pour les **arbres juvéniles de taille plus conséquente et les arbres reproducteurs** : couper à la machette ou à la tronçonneuse. Procéder au brûlage.*

- ▶ Si les arbres reproducteurs sont en fruits ou en fleurs, couper les inflorescences et infrutescences et les mettre dans un sac pour les éloigner des secteurs « naturels ». Procéder au brûlage.
- ▶ Plusieurs contrôles ultérieurs sur site seront nécessaires pour vérifier l'apparition de rejets des souches ou bien de plantules.
- ▶ Afin d'éviter la « contamination » passive d'autres sites, il est recommandé de rincer à l'eau de mer les sacs ayant pu contenir des graines et les chaussures.



Zoom sur une infrutescence © J.Y MEYER

* La réglementation actuelle interdisant de brûler des déchets verts (circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage des déchets verts), les particuliers peuvent se rapprocher de leur mairie ou de la DEAL pour avoir de plus amples informations, des autorisations spécifiques pouvant être mises en place.

Source : Meyer J.Y & Tavaearii R., 2007, *Bio-écologie du Miconia (Miconia calvescens) et protocole de lutte en Polynésie française*, 8 pages.

Pour tout signalement d'espèce exotique envahissante :
EEE972@developpement-durable.gouv.fr



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 Service Paysages Eau et Biodiversité
 Pôle Biodiversité Nature et Paysages
 Pointe de Jaham – BP 7212 - 97274 Schoelcher Cedex
 Tél. : 05 96 59 59 18
<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr>